

Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Aménagement de la Maison du 3^{ème} Age, 7 rue Mégevand - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 3 360 000 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 23 novembre 1979

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 23 novembre 1979, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 3 360 000 F, contracté à hauteur de 3 206 222 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social), pour une durée de 34 ans, pour financer l'aménagement de la Maison du 3^{ème} Age, 7 rue Mégevand.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant résiduel de 3 054 107,58 F et pour la durée résiduelle de 23 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable à 6,80 % avec taux de progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 23 novembre 1979.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, ne prenant pas part au vote) adopte cette délibération.